

Procès-verbal de la séance d'installation  
du Conseil communal

Législature juillet 2016 – juin 2021

Mardi 14 juin 2016, 19h00

Temple de Gland et Salle communale

## Ordre du jour

**Présidence : Monsieur Jean-Pierre DERIAZ, Préfet**

### **Temple de Gland**

1. Introduction par Madame la Pasteure Françoise PASTORIS et Monsieur l'Abbé Giraud PINDI.
2. Prise d'acte de la démission des Conseillères et des Conseillers communaux élus à la Municipalité et proclamation de l'élection des nouveaux Conseillers(ères) communaux(ales) les remplaçant.
3. Assermentation des membres du Conseil communal par Monsieur le Préfet.
4. Assermentation des membres de la Municipalité et du Syndic par Monsieur le Préfet.

### **Salle communale**

5. Assermentation des membres du Conseil communal absents à la cérémonie au Temple par Monsieur le Préfet.
6. Election de la/du président(e) du Conseil communal.
7. Election de la/du secrétaire du Conseil communal.
8. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.

### **Présidence de Madame/Monsieur la/le Président(e) du Conseil communal**

9. Election de la/du 1<sup>er</sup> vice-président(e) du Conseil communal.
10. Election de la/du 2<sup>ème</sup> vice-président(e) du Conseil communal.
11. Election de la/du secrétaire-suppléant(e).
12. Election des scrutatrices/scrutateurs (2).
13. Election des scrutatrices/scrutateurs-suppléant(e)s (2).
14. Election de l'huissière/huissier et de sa/son suppléant(e).
15. Election de la Commission de gestion.
16. Election de la Commission des finances.
17. Election de la Commission du plan de zones.
18. Election de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions adressées au Conseil communal.
19. Election de la Commission de recours en matière d'impôts.
20. Election de 4 membres du Conseil communal au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.
21. Election de 13 délégué(e)s au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).  
L'assermentation du Conseil Intercommunal se déroulera le 30 août à 19h00 à Gland.
22. Election de 6 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon".  
L'assermentation du Conseil intercommunal se déroulera le 29 juin à 19h00.
23. Election de 6 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon".
24. Election de 6 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'accueil des Toblerones".  
L'assermentation du Conseil intercommunal se déroulera le 30 juin à 18h00 à Gland.
25. Election de 6 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'accueil des Toblerones".
26. Election des 4 délégués à la Commission de naturalisation.

## **1. Introduction par Madame la Pasteure Françoise PASTORIS et Monsieur l'Abbé Giraud PINDI**

L'introduction œcuménique de la cérémonie d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021 est faite par Mme la Pasteure Françoise PASTORIS et M. l'Abbé Giraud PINDI.

Ils souhaitent à chaque Conseiller(ère) de faire du mieux possible dans l'exercice de leur mandat, d'avoir la confiance des citoyens et d'avoir la force de s'engager pour montrer la voie et contribuer au développement d'une société, privilégiant la liberté, la solidarité et la justice. Ils présentent leurs meilleurs vœux et bénissent l'assemblée présente.

M. le Préfet remercie les intervenants pour leurs messages et déclare ouverte la séance d'installation et d'assermentation du nouveau Conseil et de la nouvelle Municipalité de Gland.

Monsieur le Préfet désigne Mme Mireille TACHERON en tant que secrétaire provisoire et, comme scrutateurs provisoires, Mme Sabine MILLION-COURVOISIER et M. Evan LOCK.

## **2. Prise d'acte de la démission des Conseillères et des Conseillers communaux élus à la Municipalité et proclamation de l'élection des nouveaux Conseillers(ères) communaux(ales) les remplaçant**

M. le Préfet cite les personnes remplaçant les élus à la Municipalité, à savoir :

- M. David MAYER, remplaçant Mme Isabelle MONNEY, élue à la Municipalité.
- M. Laurent DORAND, remplaçant M. Gérald CRETEGNY, élu à la Municipalité.
- M. Nicolas AUBRY, remplaçant Mme Christine GIROD, élue à la Municipalité.
- M. Christian VERNEX, remplaçant M. Gilles DAVOINE, élu à la Municipalité.
- Mme Thérèse BETCHOV HEIDRICH, remplaçant M. Thierry GENOUD, élu à la Municipalité.
- M. Victor MENDES BOAVISTA, remplaçant M. Michael ROHRER, élu à la Municipalité.
- Mme Sarah OUERCHIFFANI, remplaçant Mme Jeannette WEBER, élue à la Municipalité.

Ce sont 75 Conseillers qui seront assermentés.

M. le Préfet rappelle quelques articles sur l'Exercice des droits politiques concernant les élections.

Le Registre civique est déposé sur le bureau. Il est constaté que l'élection des Conseiller(ère)s communaux(ales) a été faite régulièrement. Le procès-verbal de l'élection ainsi que la liste des citoyens et citoyennes faisant partie du Conseil sont également déposés sur le bureau. Il est également constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours et que plus rien ne s'oppose à l'installation des Autorités.

La secrétaire procède à l'appel.

Il est constaté la présence de 61 Conseillers, 5 se sont excusés, 5 arriveront plus tard ou ont fait le vœu d'être assermentés à la salle communale et 4 sont absents.

## **3. Assermentation des membres du Conseil communal par Monsieur le Préfet**

M. le Préfet lit la promesse légale puis chaque Conseiller(ère) solennise celle-ci à l'appel de son nom. Après ces assermentations, les Conseiller(ère)s manquant(e)s seront assermentés lors de la première séance du Conseil 2016-2021.

M. le Préfet, en tant que représentant du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, déclare les Conseiller(ère)s communaux(ales) régulièrement installés pour une période de 5 ans.

## **4. Assermentation des membres de la Municipalité et du Syndic par Monsieur le Préfet**

M. le Syndic déclare qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre les Conseiller(ère)s municipaux(ales) selon la Loi sur les communes. M. le Préfet lit la promesse légale et chaque Municipal(e) solennise celle-ci à l'appel de son nom.

Lecture est donnée de la promesse légale du Syndic et ce dernier prête serment.

Au nom de la loi, M. le Préfet déclare la Municipalité légalement installée dans sa charge.

#### **5. Assermentation des membres du Conseil communal absents à la cérémonie au Temple par Monsieur le Préfet**

M. le Préfet lit la promesse légale puis les Conseiller(ère)s absent(e)s à la cérémonie au Temple solennisent celle-ci à l'appel de leur nom. Il s'agit de Mmes Charlotte GABRIEL, Florence GOLAZ, Sara OUERCHIFFANI et Anna PALLOTTA LADISA, ainsi que MM. Nicolas AESCHMANN, Michel BARDET, Maurizio DI FELICE et Rasul MAWJEE.

*Suite à cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 69.*

Les Conseiller(ère)s manquant(e)s seront assermentés lors de la première séance du Conseil 2016-2021 à laquelle ils se présenteront. Il s'agit de Mmes Béatrice SAXER BROWN et Marion WAHLEN, ainsi que MM. Cyril GALLAY, Lee KAUFMANN, Patrick MESSMER et Rupert SCHILDBÖCK.

#### **6. Election de la/du président(e) du Conseil communal**

Au nom du PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de M. Christian GANDER, qui accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autre proposition. M. le Préfet demande à l'assemblée si elle veut voter par bulletin secret. Personne ne se manifeste et cette élection peut dès lors avoir lieu de manière tacite, selon l'article 11 al. 3 de la Loi sur les communes. M. le Préfet demande dès lors à l'assemblée si elle désire voter par applaudissements et, tel étant le cas, M. Christian GANDER est élu par acclamations.

M. Christian GANDER remercie M. le Préfet et l'assemblée pour son élection.

#### **7. Election de la/du secrétaire du Conseil communal**

En préambule, M. le Préfet rappelle les liens de parenté prohibés entre le secrétaire et le président, qu'il peut être choisi en dehors des membres du Conseil et que le secrétaire est élu pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2021.

M. Daniel CALABRESE, président sortant, présente Mme Karine TEIXEIRA FERREIRA, candidate hors conseil.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Préfet demande à l'assemblée si elle veut voter par bulletin secret. Personne ne se manifeste et cette élection peut dès lors avoir lieu de manière tacite, selon l'article 11 al. 3 de la Loi sur les communes. M. le Préfet demande dès lors à l'assemblée si elle désire voter par applaudissements et, tel étant le cas, Mme Karine TEIXEIRA FERREIRA est élue par acclamations.

Mme Karine TEIXEIRA FERREIRA remercie M. le Préfet et l'assemblée pour son élection.

#### **8. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation**

Mme Karine TEIXEIRA FERREIRA lit le procès-verbal d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021. M. le Préfet le met en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est soumis à l'approbation des Conseillers.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

M. le Préfet remet la présidence à M. Christian GANDER afin de poursuivre l'ordre du jour.

M. Christian GANDER remercie M. le Préfet ainsi tous les Conseiller(ère)s pour la marque de confiance témoignée à son égard en l'élisant à la présidence du Conseil communal. Il souhaite d'ores et déjà que les débats futurs de la législature soient constructifs et se déroulent dans la bonne humeur, puis poursuit l'ordre du jour.

#### **9. Election de la/du 1<sup>er</sup> vice-président(e) du Conseil communal**

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente la candidature de M. Patrick VALLAT. Ce dernier accepte sa candidature.



Il n'y a pas d'autre proposition et il est procédé au vote par bulletins secrets. Après réflexion et dans la mesure où il n'y a qu'un candidat à l'élection, le président propose de procéder à cette élection de manière tacite, par applaudissements.

Mme Florence GOLAZ demande la parole et explique que M. le Préfet a fait une "spécialité" pour la nomination du président, mais qu'il existe quand même un règlement du Conseil communal qui précise, à son article 13, qu'un scrutin est prévu à bulletin secret pour le président, le premier vice-président et le deuxième vice-président. Elle aimerait donc une explication à ce sujet.

Le président fait remarquer qu'il semble que le règlement du Conseil communal n'ait pas la même évolution que la Loi sur les communes.

M. le Préfet renvoie Mme Florence GOLAZ à l'alinéa 4 de l'article 13 du Règlement communal. Elle lui répond que cet article concerne les scrutateurs.

La Loi sur les communes a changé. Il n'est pas certain que le règlement du Conseil l'emporte sur la Loi sur les communes. Dans le doute, il est procédé au vote par bulletins secrets donnant le résultat suivant :

Bulletins délivrés	69	Bulletins rentrés	69
Bulletins nuls	1	Bulletins blancs	2
Bulletins valables	68	Majorité absolue	35

Obtient 4 voix : Mme Charlotte GABRIEL.

M. Patrick VALLAT est élu avec 62 voix.

M. Patrick VALLAT accepte son élection et remercie sincèrement les Conseiller(ères) ayant voté pour lui ainsi que pour la confiance qui lui est témoignée.

#### **10. Election de la/du 2<sup>ème</sup> vice-président(e) du Conseil communal**

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Florence GOLAZ présente en quelques mots la candidature de Mme Véronique VILLAINÉ.

Mme Véronique VILLAINÉ accepte sa candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition et il est procédé au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés	69	Bulletins rentrés	69
Bulletins nuls	0	Bulletins blancs	25
Bulletins valables	69	Majorité absolue	36

Obtiennent des voix : 4 voix éparses.

Mme Véronique VILLAINÉ est élue avec 40 voix.

Mme Véronique VILLAINÉ accepte son élection, remercie les Conseiller(ère)s et se réjouit de démarrer cette nouvelle page au sein du Conseil communal.

#### **11. Election de la/du secrétaire-suppléant(e)**

Le président explique que Mme Katherina REPOND, actuelle secrétaire-suppléante, se représente à ce poste. Au vu de son absence ce jour, sa présentation et son élection seront faites lors du prochain conseil.

#### **12. Election des scrutatrices/scrutateurs (2)**

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente la candidature de M. Rupert SCHILDBÖCK, qui est absent. Le président fait remarquer que ce

dernier étant excusé à la séance de ce jour et n'ayant dès lors pas été assermenté, il ne peut pas être nommé à ce poste. Il invite Mme Véronique VILLAINÉ à présenter quelqu'un d'autre.

M. Moritz DE HADELN demande la parole et explique que M. Rupert SCHILDBÖCK est actuellement en déplacement professionnel en Norvège mais qu'il accepte cette nomination si le Conseil le permet. Le président le remercie mais explique que, selon le règlement, cela n'est pas possible. Il suggère que la plateforme PS-Les Verts-POP propose un autre candidat.

Mme Véronique VILLAINÉ s'excuse de la confusion et présente la candidature de M. Moritz DE HADELN.

Il n'y a pas d'autre proposition et l'élection a lieu à main levée.

M. Moritz DE HADELN est élu à une large majorité et 10 abstentions significatives.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente en quelques mots la candidature de M. Jean-Marc GUIBERT.

Il n'y a pas d'autre proposition et l'élection a lieu à main levée.

M. Jean-Marc GUIBERT est élu à l'unanimité.

Les deux élus sont priés de prendre place à la table du bureau en remplacement des deux scrutateurs provisoires, qui sont remerciés.

### **13. Election des scrutatrices/scrutateurs-suppléant(e)s (2)**

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de M. Heinz BEUTLER.

Il n'y a pas d'autre proposition et l'élection a lieu à main levée.

M. Heinz BEUTLER est élu à l'unanimité.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente la candidature de Mme Régina BOVET.

Il n'y a pas d'autre proposition et l'élection a lieu à main levée.

Mme Régina BOVET est élue à l'unanimité.

### **14. Election de l'huissière/huissier et de sa/son suppléant(e)**

M. Daniel CALABRESE, président sortant, présente la candidature de M. Daniel BUSSY comme huissier, celui-ci ayant déjà œuvré à ce poste durant la précédente législature. M. CALABRESE explique que M. Pierre BRÜGGER ne désire pas se représenter au poste d'huissier-suppléant, souhaitant profiter de sa retraite. Il explique qu'il a reçu deux excellentes candidatures pour ce poste, que le choix a été difficile et qu'à la fin le choix s'est porté sur M. Arthur BIGLER, ancien conseiller communal lors de la précédente législature. Il encourage les Conseiller(ère)s à choisir ce dernier comme huissier suppléant.

Il n'y a pas d'autre proposition et l'élection a lieu à main levée.

M. Daniel BUSSY est élu à l'unanimité.

M. Arthur BIGLER est élu à l'unanimité.

Ils sont remerciés pour le travail effectué à ce jour et pour le travail à venir.

### **15. Election de la Commission de gestion**

Le président rappelle que cette Commission est composée de sept membres au moins, selon l'art. 48 du Règlement du Conseil et que, contrairement à ce qui était prévu dans l'ancien règlement, elle n'est plus bloquante. Tous les membres de la commission de gestion peuvent donc siéger dans les commissions techniques tout au long de l'année.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de Mme Myriam GRANDJEAN et de Mme Fabienne BILL.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente les candidatures de Mme Anna BEUTLER et de M. Victor BRAUNE.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente les candidatures de M. Moritz DE HADELN et de M. Victor MENDES BOAVISTA.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de M. Philippe BLANCHUT.

Il n'y a pas d'autre proposition. Sept candidats sont présentés pour sept postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

#### **Décision**

*Mmes Myriam GRANDJEAN, Fabienne BILL, Anna BEUTLER, et MM. Victor BRAUNE, Moritz DE HADELN, Victor MENDES BOAVISTA et Philippe BLANCHUT sont élus membres de la Commission de gestion à l'unanimité.*

### **16. Election de la Commission des finances**

Le président rappelle que cette Commission est composée de sept membres au moins, selon l'art. 44 du Règlement du Conseil.

La réunion des présidents de groupe propose de rester à neuf membres pour cette Commission, comme lors de la précédente législature.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

#### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte la proposition de rester à neuf membres pour la Commission des finances.*

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de M. Rodolphe CHATAGNY, de M. Christian VERNEX, de M. Daniel CALABRESE et de M. Georges GRANDJEAN.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente les candidatures de M. Olivier FANTINO et de M. Guillaume LABOUCHÈRE.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente les candidatures de Mme Iulica GORGONI et de M. René BARIONI.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de Mme Isabelle WEGMANN.

Il n'y a pas d'autre proposition. Neufs candidats sont présentés pour neuf postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

#### **Décision**

*Mmes Iulica GORGONI et Isabelle WEGMANN, et MM. Rodolphe CHATAGNY, Christian VERNEX, Daniel CALABRESE, Georges GRANDJEAN, Olivier FANTINO, Guillaume LABOUCHÈRE et René BARIONI sont élus membres de la Commission des finances à l'unanimité.*

### **17. Election de la Commission du plan de zones**

Le président rappelle que cette Commission est composée de sept membres au moins, selon l'art. 47 let. b du Règlement du Conseil.

La réunion des présidents de groupe propose de rester à sept membres pour cette Commission, comme lors de la précédente législature.



La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte la proposition de rester à sept membres pour la Commission du plan de zone.*

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de M. Patrick VALLAT et de M. Jean-Luc NICOLET.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente les candidatures de Mme Léonie WAHLEN et de M. Nicolas AUBRY.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente les candidatures de Mme Anita WAEBER et de Mme Florence GOLAZ.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de M. Michel BARDET.

Il n'y a pas d'autre proposition. Sept candidats sont présentés pour sept postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

### **Décision**

*Mmes Léonie WAHLEN, Anita WAEBER et Florence GOLAZ, et MM. Patrick VALLAT, Jean-Luc NICOLET, Nicolas AUBRY et Michel BARDET sont élus membres de la Commission du plan de zone à une très large majorité et une abstention signifiée.*

## **18. Election de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions adressées au Conseil communal**

Le président rappelle que cette Commission est composée de cinq membres, selon l'art. 47 let. c du Règlement du Conseil.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de M. David MAYER et de M. Olivier MOULIN.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de Mme Claudine DEPREZ.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente la candidature de M. Larry SARRASIN.

Au nom du groupe UDC, Mme Anna PALLOTTA LADISA présente la candidature de M. Maurizio DI FELICE.

Il n'y a pas d'autre proposition. Cinq candidats sont présentés pour cinq postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

### **Décision**

*Mme Claudine DEPREZ et MM. David MAYER, Olivier MOULIN, Larry SARRASIN et Maurizio DI FELICE sont élus membres de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions adressées au Conseil communal à l'unanimité.*

## **19. Election de la Commission de recours en matière d'impôts**

Le président rappelle que cette Commission est composée de cinq membres, selon l'art. 47 let. a du Règlement du Conseil.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de Mme Sandra CARUANA et de M. Jean-Philippe GENOUD.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de M. Martin AHLSTROM.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente la candidature de Mme Charlotte GABRIEL.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de M. Jean-Marc GUIBERT.

Il n'y a pas d'autre proposition. Cinq candidats sont présentés pour cinq postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

#### **Décision**

*Mmes Sandra CARUANA et Charlotte GABRIEL, et MM. Jean-Philippe GENOUD, Martin AHLSTROM et Jean-Marc GUIBERT sont élus membres de la Commission de recours en matière d'impôts à l'unanimité.*

### **20. Election de 4 membres du Conseil communal au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland**

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente la candidature de Mme Natacha BELLO.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de Mme Sabine MILLION-COURVOISIER.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente la candidature de M. Nicolas AESCHMANN.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de Mme Emmanuelle COSENDAI.

Il n'y a pas d'autre proposition. Quatre candidats sont présentés pour quatre postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

#### **Décision**

*Mmes Natacha BELLO, Sabine MILLION-COURVOISIER et Emmanuelle COSENDAI, et M. Nicolas AESCHMANN sont élus membres du Conseil communal au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland à l'unanimité.*

### **21. Election de 13 délégué(e)s au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)**

L'assermentation des délégués du Conseil Intercommunal se déroulera le 30 août à 19h00 à Gland.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de Mme Katia ANNEN, de M. Laurent DORAND, de M. Samuel FREULER, de M. Dario SICURANZA et de M. Daniel RICHARD.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente les candidatures de Mme Marion WAHLEN, de M. Christian GANDER et M. Rasul MAWJEE.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente les candidatures de Mme Caroline FÉLIX, M. Victor MENDES BOAVISTA et de Mme Angelita GALVEZ.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de M. Jean-Marc GUIBERT et de M. Philippe BLANCHUT.

Il n'y a pas d'autre proposition.



Intervention de M. Michael ROHRER qui se demande si Mme Marion WAHLEN, qui est absente ce jour, peut faire partie de cette commission, n'ayant pas été assermentée.

M. Michel GIRARDET explique qu'il s'agit d'une commission ouverte à des non-membres du Conseil communal, donc ceci n'a pas lieu d'être à son avis. M. Michael ROHRER est satisfait de cette réponse.

Treize candidats sont présentés pour treize postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée

#### **Décision**

*Mmes Katia ANNEN, Marion WAHLEN, Caroline FÉLIX et Angelita GALVEZ, et MM. Laurent DORAND, Samuel FREULER, Dario SICURANZA, Daniel RICHARD, Christian GANDER, Rasul MAWJEE, Victor MENDES BOAVISTA, Jean-Marc GUIBERT et Philippe BLANCHUT sont élus délégués au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) à l'unanimité.*

#### **22. Election de 6 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon"**

L'assermentation des délégué(e)s se déroulera le 29 juin à 19h00 dans un lieu à préciser.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de M. Jacques CARPENTIER et de M. Evan LOCK.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente les candidatures de M. Adrian HOCHREUTENER et de M. Michel GIRARDET.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Florence GOLAZ présente la candidature de Mme Véronique VILLAINÉ.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de M. Patrick WEGMANN.

Il n'y a pas d'autre proposition. Six candidats sont présentés pour six postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée

#### **Décision**

*Mme Véronique VILLAINÉ et MM. Jacques CARPENTIER, Evan LOCK, Adrian HOCHREUTENER, Michel GIRARDET et Patrick WEGMANN sont élus délégués au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon" à l'unanimité.*

#### **23. Election de 6 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon"**

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de Mme Régina BOVET et de Mme Thérèse BETCHOV HEIDRICH.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente les candidatures de Mme Sara OUERCHIFFANI et de M. Rasul MAWJEE.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente la candidature de Mme Caroline FÉLIX.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de M. Patrick BENEY.

Il n'y a pas d'autre proposition. Six candidats sont présentés pour six postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée

### **Décision**

*Mmes Régina BOVET, Thérèse BETCHOV HEINDRICH, Sara OUERCHIFFANI et Caroline FÉLIX, et MM. Rasul MAWJEE et Patrick BENEY sont élus délégués suppléants au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon" à l'unanimité.*

### **24. Election de 6 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'accueil des Toblerones"**

L'assermentation du Conseil intercommunal se déroulera le 30 juin à 18h00 à Gland.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Daniel CALABRESE explique qu'il était prévu de présenter Mme Béatrice SAXER BROWN, absente et qui ne peut être assermentée ce jour. En remplacement, il est présenté les candidatures de Mme Natacha BELLO et de Mme Isabelle HOUMARD.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de M. Rasul MAWJEE.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Florence GOLAZ présente les candidatures de Mme Véronique VILLAINÉ et de Mme Anita WAEBER.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de Mme Emmanuelle COSENDAI.

Il n'y a pas d'autre proposition. Six candidats sont présentés pour six postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée

### **Décision**

*Mmes Natacha BELLO, Isabelle HOUMARD, Véronique VILLAINÉ, Anita WAEBER, et Emmanuelle COSENDAI, et Monsieur Rasul MAWJEE sont élus délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'accueil des Toblerones" à l'unanimité.*

### **25. Election de 6 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'accueil des Toblerones"**

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente les candidatures de M. Laurent DORAND et de Mme Anik FREULER.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de Mme Sabine MILLION-COURVOISIER.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente les candidatures de M. Yves FROIDEVAUX et de M. Larry SARRASIN.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de Mme Anna PALLOTTA LADISA.

Il n'y a pas d'autre proposition. Six candidats sont présentés pour six postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

### **Décision**

*Mmes Anik FREULER, Sabine MILLION-COURVOISIER et Anna PALLOTTA LADISA, et MM. Laurent DORAND, Yves FROIDEVAUX et Larry SARRASIN sont élus délégués suppléants au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'accueil des Toblerones" à l'unanimité.*

## 26. Election des 4 délégués à la Commission de naturalisation

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GDG, M. Laurent BACHELARD présente la candidature de M. Jean-Luc NICOLET.

Au nom du groupe PLR, M. Michel GIRARDET présente la candidature de M. Pascal CHOLLET.

Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique VILLAINÉ présente la candidature de Mme Stella MOTTA LARRIVÉ.

Au nom du groupe UDC, M. Maurizio DI FELICE présente la candidature de Mme Anna PALLOTTA LADISA.

Il n'y a pas d'autre proposition. Quatre candidats sont présentés pour quatre postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

### **Décision**

*Mmes Stella MOTTA LARRIVÉ et Anna PALLOTTA LADISA, et MM. Jean-Luc NICOLET et Pascal CHOLLET sont élus délégués à la Commission de naturalisation à l'unanimité.*

L'ordre du jour de la séance d'installation des Autorités communales étant épuisé, le président signale que la séance de passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau bureau aura lieu le lundi 4 juillet 2016 à 18h30. Monsieur Christian GANDER s'adresse à l'assemblée par ces quelques mots :

*"Vous venez de m'élire à la présidence du Conseil. Après presque 15 années passées dans les travées de cette salle, c'est une grande fierté et certainement le moment qui restera l'apogée de ce que j'ose appeler ma « carrière politique ». C'est avec beaucoup de gratitude que je vais empoigner cette fonction honorifique, ce challenge que j'ai bien la ferme intention de relever. Un grand bravo à toutes et tous pour votre élection et votre assermentation de ce jour. Votre engagement pour notre Commune nous prouve votre intérêt pour la démocratie et le bon fonctionnement de notre société. Le rôle de Conseiller communal est un rôle clé et votre serment symbolise l'importance que vous lui donnez. Les défis seront nombreux tout au long de la législature à venir. Vous aurez votre mot à dire lors des conseils et des séances de Commissions. Vous pourrez affirmer vos opinions, mais vous devrez toujours garder un esprit d'ouverture, afin de trouver le consensus si important dans notre système démocratique. Présider cette première année de législature avec une formation de Conseil communal à quatre groupes est quelque chose de nouveau, bien que nous l'ayons déjà connu dans un passé pas si lointain. Après la fusion des anciens groupes Libéral et Radical, devenus PLR à l'aube de la précédente législature, c'est au tour du parti socialiste, des verts et d'un "petit nouveau", le POP, de s'unir en une plateforme PS-Les Verts-POP. Bienvenue à cette nouvelle formation ! Le programme pour le bureau et le bureau élargi pour ces prochains mois sera soutenu, en particulier avec deux week-ends de votations cet automne et des élections cantonales au printemps prochain. J'espère pouvoir être à la hauteur des débats et des quelques 14 présidentes et présidents que j'ai eu l'avantage de côtoyer au cours des années passées. Toutes et tous ont démontré un engagement sans faille. J'ai l'intention d'en faire de même, et d'avance un grand merci de votre indulgence. Je remercie aussi mes Amis PLR qui m'ont fait confiance, certains m'ayant quand même un peu poussé sur la plus haute marche de notre Législatif !... Je remercie également mes collaborateurs qui me soutiennent dans ce nouveau défi professionnel que je me suis donné depuis quelques mois, et qui vont me suppléer au cours de quelques moments d'absence de ces prochains mois et de cette prochaine année. Et je ne saurais finir sans le plus grand des Mercis pour mon épouse Marie, sans le soutien inconditionnel de qui, tout ce qui m'arrive depuis quelques mois ne serait pas possible. Je vous remercie toutes et tous pour vos votes, votre cordialité, vos messages d'encouragement. Tout cela me touche énormément. Je vous souhaite une législature passionnante".*



M. le Préfet Jean-Pierre DERIAZ s'adresse à l'assemblée par ces quelques mots :

*"Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je veux juste revenir sur le petit incident du début. Je considère que le Préfet est soumis à la Loi sur les communes, dont l'article 11 al. 3 prévoit l'élection tacite lorsqu'il y n'y a qu'un seul candidat. J'ai posé la question si quelqu'un souhaitait le bulletin secret, personne ne l'a souhaité, donc je considère les élections du président et de la secrétaire comme valables. Néanmoins, par transparence, je ne vous citerai pas l'article, mais c'est l'article 145, pour faire un recours éventuel au Conseil d'Etat sur un vice de forme qui aurait affecté la décision du Conseil communal. Mais néanmoins la question est intéressante de savoir si le règlement peut aller plus loin que la Loi sur les communes. Mais la Loi sur les communes dit "peut être tacite" et vous vous dites "non, ce n'est pas possible", vous avez sûrement raison mais, quand c'est le Préfet qui assermente, je ne pense pas que votre règlement l'emporte car moi je ne connais pas les 47 règlements des conseils communaux et généraux du district. Donc nous on applique la Loi sur les communes. Voilà, mais je crois que cela s'est quand même bien passé.*

*Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, vous avez obtenu il y a quelques semaines, la confiance des électrices et électeurs de votre commune pour exercer auprès d'eux des charges exécutives et législatives. C'est une grande responsabilité. C'est une activité difficile, motivante, et qui réclame de l'abnégation. Pour certains d'entre vous, cette confiance est renouvelée. Pour d'autres, il s'agit d'un premier mandat. Le Conseil d'Etat souhaite particulièrement aux nouveaux élus de connaître de ce mandat toutes les satisfactions qu'ils en attendent. S'agissant des Municipaux et des Conseillers les plus anciens, leur réélection laisse penser que tel est déjà le cas. Permettez-moi de vous apporter les félicitations du Conseil d'Etat, en son nom j'ai le plaisir de vous remercier pour les différentes fonctions que vous acceptez de remplir, et de mettre ainsi votre temps et vos compétences au service de la communauté d'un pouvoir délibérant pour le pouvoir exécutif de votre commune. Je le fais aussi en mon nom personnel et au nom de ma collègue Chantal TURIN, tout en souhaitant que les relations avec vos autorités et la Préfecture restent sereines et constructives tout au long de cette nouvelle législature. Au terme de cette séance d'assermentation, vous êtes toutes et tous liés par un serment. Il doit être autre chose qu'une simple formule de protocole. Vous avez promis de remplir votre tâche avec honnêteté, discernement et en toute probité. Vous en particulier, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, vous aurez des missions à accomplir, votre activité sera variée, intéressante, passionnante, vous devrez faire des choix, vous devrez constamment prendre des décisions. Vous êtes de part votre fonction l'autorité prépondérante d'une commune. Ayez à l'esprit le bien de votre commune. Ne vous limitez pas aux seules limites de vos territoires, agissez avec les collaborations intercommunales, ouvrez-vous à votre région, ne perdez jamais l'occasion de participer au développement de votre district et surtout de votre région, qui je le rappelle de tous mes vœux s'appelle conseil régional. Vous essuierez parfois quelques déceptions, vous allez même côtoyer l'ingratitude. Ne vous attendez pas à être remercié du temps et de l'engagement personnel que vous aurez consacré pour le bien de la communauté. Vous devrez faire preuve d'humilité, vous devrez assurer votre autorité avec bon sens, vous serez au service de vos administrés. Vos responsabilités sont importantes et la fonction est belle. L'expérience de rendre service au sein de l'exécutif communal est gratifiante et reste la plus belle fonction de proximité au service de la collectivité locale. Et vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, votre rôle est important au sein de la commune, vous êtes les représentants de la population. Il arrive parfois, voire souvent, que vous ne comprenez pas les compétences qui vous sont données par la loi, il arrive souvent que l'on veuille comparer les Chambres Fédérales au Grand Conseil, qui sont des organes législatifs, au Conseil communal, qui est un organe délibérant. La comparaison n'est pas raison. La Constitution vaudoise attribue la prépondérance de gestion communale à la municipalité. Néanmoins, le Conseil communal exerce, selon l'article 40 f de la Loi sur les communes, la surveillance de la gestion de la municipalité par l'intermédiaire des deux commissions, la gestion et les finances. Ces deux commissions ont un large pouvoir d'investigation qui a été inscrit dans la Loi sur les communes. Aussi, le travail parlementaire doit s'exercer en amont déjà, au niveau de la commission. C'est à ce stade du processus que l'organe délibérant doit donner son avis, demander des précisions, voire des ajustements du projet. J'aime appeler ce processus d'un terme bien vaudois, un deal entre le Conseil et la Municipalité. En effet, tant les commissions que le Conseil communal peuvent amender un projet. Vous ne vous prononcez pas sur la qualité des matériaux, sur le choix de l'équipement, mais sur les conclusions du préavis, à savoir d'autoriser la Municipalité à faire quelque chose et à lui en assurer le*



financement. Certains diront que nous ne sommes pas des bénêts-oui. Je vous donne raison. Justement, vous devez faire comprendre à la Municipalité que le projet tel que présenté est peut-être mal ficelé, qu'il faut lui apporter des adaptations. Mais vous ne pouvez pas imposer à la Municipalité un choix. Par contre, si le Conseil communal n'est pas satisfait du projet présenté, si les vœux émis n'ont pas été retenus par l'exécutif, le Conseil pourra alors renvoyer l'objet à son expéditeur et il devra revoir sa copie, pire encore de refuser le préavis. L'autonomie communale est importante, chacun devant néanmoins ne pas abuser de prérogatives telles que écrites dans la Loi sur les communes. Le Conseil, par contre, possède des outils lui permettant de faire des propositions, la motion, le postulat, que je considère un outil indispensable pour faire avancer des idées, et l'interpellation qui permet au Conseil de demander à la Municipalité un fait de son administration. Voilà Mesdames et Messieurs brièvement relevé le rôle que chacun aura dans ce Conseil pour la prochaine législature. Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de trouver sa place, d'avoir de la satisfaction dans le mandat que vos concitoyennes et vos concitoyens vous ont confié, dans le respect des lois et des procédures. Je vous souhaite une bonne soirée."

Le président passe la parole à M. le Syndic Gérald CRETEGNY qui souhaite adresser ces quelques mots :

"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Préfet, un tout grand merci tout d'abord bien sûr à notre Préfet pour ces mots qui rappellent effectivement le cadre dans lequel nous allons travailler cette prochaine législature, puisqu'il reste une quinzaine de jours avant de la commencer réellement. Je voudrais simplement juste dire quelques mots pour vous dire que c'est une très belle aventure qui commence. La ville de Gland, malgré son développement, a son avenir devant elle et c'est bien cet avenir-là qu'il faudra gérer ensemble. Et la Municipalité compte bien pouvoir aller de l'avant et compte sur vous pour que nous puissions ensemble en effet mettre en avant les atouts pour notre commune. Et je me réjouis, et nous nous réjouissons au niveau de la Municipalité, de pouvoir effectivement passer ces moments ensemble à décider. Alors on ne sera pas toujours d'accord, effectivement, mais de pouvoir décider et aller de l'avant pour le bien de notre population. Nous sommes aujourd'hui, maintenant, vous et nous, installés à nos postes et avec nos responsabilités et, pour fêter cela, je vous invite tout simplement, à la fin de cette séance, qui va être dans quelques secondes, de pouvoir prendre un verre et de pouvoir discuter effectivement de cet avenir ensemble. Je vous remercie beaucoup et à tout bientôt pour cette nouvelle aventure.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée. Il est 21h13.


Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

  
Christian GANDER



La secrétaire :

  
Karine TEIXEIRA FERREIRA